

ACB : Décret publié, négos relancées : le SEA UNSA reste mobilisé pour les ACB

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

RÉFORMES - JURIDIQUE



Le décret du 31 octobre 2025 affirme enfin les règles pour les ACB : le ministère de l'Agriculture pourra désormais fixer nationalement leurs cycles de travail. Une étape importante avant la reprise des négociations pour garantir l'équité entre tous les agents.

PROMULGATION DU DECRET n° 2025-1035 du 31 octobre 2025

Ce décret sorti pour instituer un « changement de règles » en matière d'organisation du temps de travail des ACB dans les établissements publics de l'Enseignement Agricole.

« *Le Décret donne compétence au ministre chargé de l'agriculture pour déterminer les obligations de service des agents dits contractuels sur budget (ACB).* »

En effet et en substance, la/le Ministre pourra prendre désormais un ARRETE MINISTERIEL pour organiser nationalement les cycles de travail des ACB.

Celui-ci s'appliquant directement à tous les établissements de « France et de Navarre ».

Pour bien comprendre le contexte et la reprise des négociations

La Ministre a désormais cette compétence, il convient de bien comprendre comment on en est arrivé là et ce que les négociations nationales vont avoir comme influence, car elles reprennent enfin le mercredi 26 novembre, après quelques semaines de suspension !

Travail de longue haleine menée depuis 3 ans entre les organisations syndicales, les directeurs / employeurs et la DGER. L'accord collectif qui est en cours de négociation doit fixer les règles qui s'appliqueront en matière d'organisation du temps de travail et de ses cycles pour l'ensemble des agents contractuels sur budget. Cet accord ne pouvant s'appliquer directement à tous les EPLEFPA, il y avait donc la nécessité d'envisager de prendre un acte réglementaire pour leur donner « force de loi ».

Le décret pris en Conseil d'État a fait ainsi son chemin et nous en avons désormais la transcription effective.

Image not found or type unknown



Ce résultat est le fruit de tout le travail engagé et de la volonté de mettre « autour de la table » tous les acteurs du travail des ACB : leurs représentants et les représentants de leurs employeurs. Ceci afin d'arriver à une généralisation des conditions d'emploi sur le temps de travail.

L'accord collectif sera donc normalement le « corps » de l'arrêté à venir.

Poursuivre les négociations pour une équité de traitement

Il faudra donc encore un peu de patience, car si les négociations ont enfin repris, elles sont loin d'être achevées. Le SEA UNSA, fort de plus de 30 ans d'expérience avec les sujets ACB, fera tout pour faire appliquer l'équité de traitement entre agents ACB et agents titulaires. Pour nous, les ACB ne doivent plus être considérés comme des agents de seconde ou troisième zone !

Nous y veillerons.